

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-HUIT MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 22 mai 2024*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pascal LEBRETON donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Gwenaëlle AOUTIN, Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Christelle LEVY-ROBERT, Thierry ROYER.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Yannick MORIN

**Délibération n°2024-068**

Membres en exercice : 69

Présents : 54

Absents : 15

Pouvoirs : 8

**RESSOURCES HUMAINES  
AMICALE DU PERSONNEL – CONVENTION 2024-2028**

Chaque année, Lamballe Terre & Mer, son CIAS et Lamballe-Armor, employant les agents de l'administration, versent une subvention annuelle à l'Amicale du personnel. Celle-ci était calculée sur la base forfaitaire de 50 € par agent remplissant les conditions permettant de bénéficier des prestations

CNAS et faisait l'objet d'une convention annuelle.

Il est proposé d'adopter une convention pluriannuelle pour la période 2024-2028, de façon à simplifier la gestion administrative et sécuriser la gestion pour l'Amicale du personnel. Cette convention prévoit :

- Une actualisation des missions de l'Amicale :
    - Créer du lien entre les agents et développer les relations amicales entre ses membres,
    - Permettre à ses membres d'accéder à des activités culturelles, sportives ou de loisirs à des tarifs préférentiels,
    - Proposer des espaces/des temps d'interconnaissance étendus à l'ensemble des agents
      - ✓ Favoriser la prévention des risques et notamment ceux liés à la sédentarité
      - ✓ Inscrire nos structures dans la cité / actions civiques
    - Adopter une cohérence de message : achat local – développement durable
  - Un nouveau mode de calcul de la subvention, avec une part variable, basée sur le nombre d'amicalistes établi en année N-1 au 31 décembre et une part fixe pour organiser des actions destinées à l'ensemble des agents :
    - Part variable : celle-ci est calculée sur la base forfaitaire de 50 € par amicaliste
    - Part fixe : celle-ci est fixée à 20 000 €
- Le montant total est réparti entre les employeurs, pour tenir compte de la répartition des effectifs, de la façon suivante :
- 60% pour Lamballe Terre & Mer
  - 23% pour le CIAS
  - 17% pour Lamballe-Armor

Considérant le projet de convention régissant les relations entre l'Amicale du Personnel de Lamballe Terre & Mer, son CIAS et la Ville de Lamballe-Armor, transmis aux Conseillers communautaires,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de soutenir l'Amicale du personnel et FIXE le montant de la subvention, selon les conditions précitées,
- APPROUVE les modalités de partenariat régissant les relations entre l'Amicale du personnel, Lamballe Terre & Mer, le CIAS et la Ville de Lamballe-Armor,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention susmentionnée et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 4 JUIN 2024

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

5 JUIN 2024

De la publication le

5 JUIN 2024

Pour le Président  
Par déléguation  
Lydia MICHEL  
Directrice  
Administration Générale